

**Collectif ALLIER CITOYEN**  
 Chez Cesset Nature & Patrimoine  
 Donjon de Chenillat  
 03500 CESSSET  
[alliercitoyen@gmail.com](mailto:alliercitoyen@gmail.com)

**Monsieur Pascal SANJUAN**  
 Préfet de l'Allier  
 3 rue Michel de l'Hospital CS 31649  
 03016 MOULINS

Cesset, le 25 octobre 2017

*Courrier recommandé avec accusé de réception*

**Objet : Eolien, Environnement & Transition énergétique, suivi réunion Préfecture de l'Allier 16/10/2017**

Monsieur le Préfet,

Nous tenions, avant tout, à vous remercier de nous avoir permis de rencontrer Messieurs Dominique SCHUFFENECKER (secrétaire général) et Jean-Luc GALLAND (responsable mission interministérielle de coordination), le 16 octobre dernier à la Préfecture de Moulins.

Nous avons pu bien préciser **l'ambition de notre Collectif** pour le Bourbonnais :  
**=> soutenir une transition énergétique concertée et appropriée au territoire du Bocage Bourbonnais, qui ne nuira pas à une partie de la population et sans saccage d'un espace naturel sensible.**

Pour cette réunion, nous avons un objectif :

**=> obtenir de votre part un moratoire sur l'ensemble des projets de parcs éoliens à l'étude ou en cours de construction**, tant que ne sera pas préconisée une stratégie concertée de contribution à l'effort de la transition énergétique adaptée à l'Allier.

Nous vous prions de trouver, en pièce jointe, le compte-rendu de cette réunion.

Restant dans l'attente de votre retour, voici **les points pour action** que nous avons défini en conclusion de cette réunion :

	ACTIONS	Date	Responsable	Avancement
1	Nous faire un retour sur la position du Préfet, Mr SANJUAN vis à vis de notre demande de moratoire	D'ici le 27/11/17	Mr SCHUFFENECKER	
2	Nous préciser quelle est la procédure d'enregistrement et de validation de l'implantation des mâts de mesure dans le département (mâts qui peuvent culminer jusqu'à 120m)	D'ici le 6/11/17	Mr GALLAND	
3	Partager un point synthétique sur les dernières évolutions législatives concernant les Enquêtes Publiques, pour nous permettre d'y prendre une part active dans des délais raisonnables	D'ici le 6/11/17	Mr GALLAND	
4	Nous tenir informés dès l'ouverture d'une Enquête Publique sur un projet de parc éolien dans le département	En continu	Mr GALLAND ou le service compétent	
5	Prendre contact avec les équipes compétentes au niveau du Conseil Régional pour participer à l'élaboration d'une stratégie adaptée de contribution de l'Allier à l'effort de la transition énergétique	D'ici le 10/11/17	Collectif Allier Citoyen	
6	En parallèle du travail des Renseignements Territoriaux, établir un recensement des projets de parcs éoliens proposés ou à l'étude	D'ici le 15/11/17	Collectif Allier Citoyen	

Comptant sur votre bienveillance et votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos meilleures salutations.

**Pour le Collectif ALLIER CITOYEN**, les 9 associations présentes le 16/10/17 à la Préfecture  
 NOYANT'AIR, Noyant d'Allier ; CONTRE COURANT VAL DE BESBRE, Thionne ; BRISEVENT FORTERRE, Varennes sur Allier ; BOURBONN'AIR, Le Theil ; TRONGET'AIR, Tronget ; BOCAGE'AIR, Fleuriel ; PAYSAGE DU PAYS DE TRONCAIS ET DU BOCAGE BOURBONNAIS, St Plaisir ; NEUILLY NATURE ET TERRITOIRE 03, Neuilly le Réal ; CESSSET NATURE & PATRIMOINE, Cesset

Copies conformes par mail à :

- Dominique SCHUFFENECKER et Jean-Luc GALLAND, préfecture de l'Allier
- DREAL Antenne Allier
- Laurent WAUQUIEZ, président de la région Auvergne Rhône Alpes, et Alexandra DANGEL, assistante du président
- Emmanuel FERRAND, conseiller régional Auvergne Rhône Alpes
- Claude RIBOULET, président du conseil départemental de l'Allier
- Bernard COULON, vice-président du conseil départemental en charge du développement et de la promotion de l'Economie, des Entreprises et du Tourisme
- Bénédicte PEYROL, députée 3ème circonscription de l'Allier
- Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON, députée 2ème circonscription de l'Allier
- Jean-Paul DUFREGNE, député 1ère circonscription de l'Allier
- Gérard DERIOT, sénateur de l'Allier
- Claude MALHURET, sénateur de l'Allier

## Quelle contribution de l'Allier à la transition énergétique ? => pas l'éolien !!!

### Compte-Rendu Réunion PREFECTURE de Moulins

Lundi 16 octobre 2017 de 15h à 16h40

Représentants du Préfet de l'Allier, Pascal SANJUAN :

- Mr. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général
- Mr. Jean-Luc GALLAND, responsable de mission interministérielle et de coordination
- Absent : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement)

Parmi la quarantaine d'associations du **Collectif Allier Citoyen**, 9 ont pu être présentes :

- NOYANT'AIR, Noyant d'Allier
- CONTRE COURANT VAL DE BESBRE, Thionne
- BRISEVENT FORTERRE, Varennes sur Allier
- BOURBONN'AIR, Le Theil
- TRONGET'AIR, Tronget
- BOCAGE'AIR, Fleuriel
- PAYSAGE DU PAYS DE TRONCAIS ET DU BOCAGE BOURBONNAIS, St Plaisir
- NEUILLY NATURE ET TERRITOIRE 03, Neuilly le Réal
- CESSSET NATURE & PATRIMOINE, Cesset

#### - Introduction :

. Merci de nous recevoir dans la continuité de la rencontre du 14 juin dernier avec les services des Renseignements Territoriaux à la sous-préfecture de Vichy.

. Rapide présentation des 9 associations qui représentent une petite partie de l'ensemble des associations actives et engagées dans le collectif ALLIER CITOYEN, constituées de bénévoles qui donnent de leur temps pour assurer la préservation de l'authenticité du Bocage Bourbonnais. Au total, prêt de 5 000 signataires de nos pétitions, dont 1 200 sur change.org : <https://www.change.org/p/préfet-de-l-allier-eolien-ou-environnement-choisissons> et entre 100 et 200 signataires papier par association.

#### **. Notre ambition en tant collectif :**

=> soutenir une transition énergétique concertée et appropriée au territoire du Bocage Bourbonnais, qui ne nuira pas à une partie de la population et sans saccage d'un espace naturel sensible.

#### **. Notre objectif pour cette réunion du 16/10 :**

=> **obtenir du Préfet de l'Allier un moratoire sur l'ensemble des projets de parcs éoliens à l'étude ou en cours de construction**, tant que ne sera pas préconisée une stratégie concertée de contribution à l'effort de la transition énergétique adaptée à l'Allier.

. Présentation des sujets qui seront abordés en réunion, sous l'angle des aspects environnementaux, économiques, sanitaires et sociaux, et les perspectives de contributions de l'Allier à l'effort de transition énergétique.

. Quelles avancées des services de la Préfecture sur le recensement des projets de parcs éoliens dans l'Allier ?

=> à la connaissance de Messieurs GALLAND et SCHUFFENECKER, un seul projet en cours d'examen à la Préfecture, celui d'ANDELAROCHE (03120) dans le pays de Lapalisse, pour lequel l'enquête publique doit démarrer le 17/10/17.

## 1) Aspects environnementaux :

### => **Impact dévastateur sur le Patrimoine, le Tourisme, et la Chasse**

- **L'Allier est une terre d'histoire et de patrimoine.** Berceau des Bourbons, il a la particularité d'avoir un grand nombre d'édifices historiques (églises romanes, abbayes, forteresses médiévales, châteaux, manoirs et gentilhommières) faisant de ce dernier le deuxième département le plus riche, culturellement parlant, de France.

L'Allier a la chance d'avoir été épargné par les deux derniers conflits mondiaux et n'a pas, ou peu, connu de ce fait de destruction. L'absence d'industrialisation lui vaut aussi d'avoir une nature encore préservée. **Son bocage et ses paysages vallonnés lui confèrent un charme rare. L'Allier n'est pas une terre de vent et l'implantation d'éoliennes GEANTES ne peut justifier à lui seul le massacre de nos paysages.**

Il y a actuellement en France près de mille châteaux à vendre en France et accepter une telle gabegie dans l'Allier reviendrait à fragiliser un marché des plus tendu. Pour exemple, l'actuel mat de mesure de Bransat (qui est à la moitié de la taille réelle des aérogénérateurs prévus) se voit actuellement à plus de vingt kilomètres ! La co-visibilité des possibles aérogénérateurs de Bransat avec près de 18 édifices classés au titre des monuments historiques ne justifie-t-il pas à lui seul l'abandon de ce projet ? Les mairies de Saint-Pourçain, Verneuil en Bourbonnais, Chantelle, Chareil-Cintrat et Charroux s'en inquiètent fortement, de même que toutes les associations patrimoniales de l'Allier (VMF, DH, fondation du patrimoine...)

Il serait bon de rappeler qu'à travers ce patrimoine ce sont des métiers, dont le savoir-faire nous est envié par le monde entier, qui pourraient être menacés.

- La France est la première destination touristique au monde. **L'Allier présente un excellent taux de croissance en matière de Tourisme**, qu'advient-il de son développement si ces 40 projets potentiels (soit déjà près de 240 turbines géantes, voire près de 740 MW de capacité intermittente pour le seul département du Bourbonnais) se concrétisaient ?

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier s'en inquiète aussi.

L'actuel propriétaire du PAL soutient notre combat, n'est-il pas le premier acteur touristique de l'Allier ?

- Il en va de même pour **le monde de la chasse dont la contestation ne cesse de grandir** chaque jour au vu du nombre croissant de projets dans l'Allier. Le biotope très fragile du bocage ne risque-t-il pas d'être perturbé à jamais ?

Face aux spécificités de l'Allier il y a bien d'autres alternatives à l'Eolien pour contribuer intelligemment et efficacement au développement des énergies renouvelables, faut-il encore ne pas céder au sirène de l'argent facile...

### => **Pourquoi l'éolien est une catastrophe pour l'écologie !?**

Pour qu'une éolienne produise convenablement, il faut un vent supérieur à 50 km/h, mais au-delà de 90 km/h elle se débraye pour risque de dégradation. De ce fait, une éolienne ne délivre guère plus que 22 % de sa capacité de production en moyenne sur la France entière. Cependant, **l'Allier est dans la zone la moins venteuse du pays (source météo France). Ce fut d'ailleurs, l'une des raisons d'abandon de plusieurs projets dans le département il y a 9 ans** (mâts de mesure démontés faute de vent à Fleuriet, Voussac et Le Theil, notamment).

Pour pallier cette carence les « marchands d'éolien » ont trouvé l'astuce d'augmenter encore plus les hauteurs de leurs machines, impactant plus gravement les paysages. Pour pallier à l'intermittence de production, on voit que la construction de centrales thermiques à gaz ou au charbon (exemple BAYET) est favorisée par divers lobbies. Leur avantage est soi-disant la souplesse d'utilisation. Par contre leur très gros inconvénient est qu'elles rejettent des milliers

de tonnes de CO2 dans l'atmosphère ! (La presse ne s'en est jamais fait écho lors de la construction de la centrale de BAYET !!!).

**L'éolien est donc directement lié à une pollution très importante de gaz à effet de serre.**

Pour rappel, l'engagement principal de la COP21 est que les états réduisent massivement leurs émissions de gaz à effet de serre, pour éviter le réchauffement de la planète.

L'éolien est la plus grande hérésie environnementale. A la différence du risque nucléaire qui délivre une énergie constante et pilotable, l'éolien dont les pertes de capacités sont aléatoires, pousse au développement des centrales thermiques. Bien plus grave que le facteur économique : Ce sont elles qui contribuent au réchauffement de la planète (Evènements climatiques meurtriers, déplacement de populations entières notamment...).

## 2) Aspects économiques :

### **=> La gabegie financière de l'éolien**

La France entend mettre en œuvre le consensus européen sur l'environnement. Dans les enquêtes publiques, on constate hélas une tolérance inexplicable vis à vis de l'inefficacité climatique globale pour chaque projet éolien. Le public se retrouve ainsi spolié de son pouvoir d'achat et de son environnement.

Dissimulé derrière une formule anodine dans les demandes, cet état d'inefficacité dans le « mix énergétique » est flagrant : insignifiance de l'impact réel sur le réchauffement planétaire et sur la réduction des risques sanitaires.

Ce modèle économique, déconnecté de la réalité, mais toujours plus cher, amènera des faillites en chaine et l'abandon des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) déjà construites. Une fois arrêtés, il faudra faire démonter ces pylônes géants, susceptibles de constituer un danger public - outre qu'ils dévaluent totalement l'utilisation potentielle des terrains avoisinants.

**Les montants (50.000 EUR), déposés pour garantir le démantèlement d'une turbine en cas de faillite - ne sont pas davantage adaptés au Bourbonnais.** Des machines qui sont précisément plus grandes dans des zones non venteuses, nécessiteraient aujourd'hui 700.000 EUR. C'est le calcul imposé en Allemagne-même.

**Dans l'Allier, ce sera le bailleur imprudent qui sera responsable du manque de fonds - comme le stipule l'arrêté Wattelez sur les ICPE.**

### **=> Aberration économique en France et dans l'Allier**

**12 Schéma régionaux éoliens ont été annulés en France dont celui de l'Auvergne en Mai 2016.** La cause en est le défaut d'évaluation environnementale concertée. Le manque de **manque de transparence** et la **politique de privilège désastreuse** en faveur de l'industrie éoliennes depuis 2000 inquiètent les institutions européennes. Le lobby du vent est subventionné depuis 15 ans avec l'argent public. Ceci engendre un coût exorbitant pour le contribuable et met en péril l'indépendance énergétique de la France. EDF est manifestement au bord d'un désastre financier suite à son instrumentalisation dans ce système. L'Allier étant un département les moins venteux de France. C'est l'argent qui fait tourner les éoliennes dans un système qui sert peu le public et rapporte beaucoup à un très petit nombre.

Un maire et son Conseil Municipal sont les sponsors d'un projet dont ils ne perçoivent pas ou feignent de ne pas percevoir les conséquences dommageables pour les riverains, pour les propriétaires et pour les emplois. Le maire indique que sa commune a la chance d'avoir été choisie pour une étude de faisabilité de projet éolien accepté par le Conseil municipal. Les riverains ne sont pas consultés en amont, pas plus que les propriétaires des terrains ne sont prévenus d'un tel projet. Certains signent de bonne foi, croyant bien faire au nom de l'écologie, ignorant totalement les conséquences et les obligations d'un bail emphytéotique. Le terrain étant classé en zone industrielle, les propriétaires perdent certaines subventions et l'exonération des droits de mutation sur la totalité des parts qu'ils détiennent dans les GFA .

Selon certains élus du bocage bourbonnais, **surtout dans des communes endettées** et déjà fragilisées de ce fait: les éoliennes ne font pas de bruit, elles sont au moins à 500 m des habitations et dans les bois on ne les voit pas ...

Cela sans prise en compte de la dévalorisation immobilière (voir les maisons invendables en montagne bourbonnaise). Si on met en face la dévalorisation immobilière dont il ne sera pas tenu compte dans l'impôt foncier et les revenus potentiels de la Commune, le bilan global est largement défavorable, sans compter les impacts négatifs sur l'emploi local, surtout en zone touristique

#### **Le mirage aux emplois :**

L'éolien n'a pas d'avenir technologique devant lui et l'argent qu'on lui consacre ferait mieux d'être investi d'abord dans la recherche technologique. Les fabricants sont allemands ou danois, les transporteurs, les monteurs sont étrangers, le pilotage se fait par télésurveillance. Que reste-il ? L'argument des emplois ne tiendrait donc pas debout.

### 3) Aspects sanitaires et sociaux

#### **=> Fracture sociale / coût humain / mal vivre ensemble**

Nous nous opposons à la destruction des paysages traditionnels et de l'environnement. Nous ne sommes pas d'accord pour laisser s'implanter sur notre terre des équipements monstrueux qui ne sont pas à échelle humaine. Inutilisées, les éoliennes ne seront jamais démontées. Elles vont détériorer durablement le quotidien des populations. Nous refusons ces projets qui se passent entre élus sans concertation des populations, avec des parodies de sondage.

**Quelques propriétaires vont bénéficier de la rente par éolienne. Le reste du village aura les nuisances.** Les villages ne sont pas entourés d'un désert. Les villages qui auront voté « NON » auront quand même les nuisances et la visibilité sur les parcs éoliens. On fait peu de cas des citoyens qui se sont installés dans l'Allier pour développer des projets (touristiques, restauration de bâti ancien, autres, ...) et qui voient leurs projets compromis.

Il y a un fort sentiment d'injustice est ressenti par de nombreux habitants. Des tensions naissent entre les gens pour et ceux contre, dans les relations avec « les élus » qui quittent leur devoir de neutralité. Les études ne tiennent pas compte de la fracture sociale, du coût humain, du mal vivre ensemble qui se développent à l'occasion de ces projets.

#### **=> Quel impact des éoliennes sur la santé humaine et la santé animale ?**

#### **Définition de la santé par l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé)**

**« Un état de complet bien-être physique, mental et social » et pas seulement comme « une absence de maladie ou d'infirmité »**

Les éoliennes impactent la santé humaine et la santé animale notamment par le bruit, les infrasons et l'impact visuel de leur constructions en mouvement.

#### **L'impact sur la santé humaine**

Le syndrome éolien, défini par le Docteur Nina PIERPONT en 2011 (après une recherche auprès des habitants vivant juste à côté d'une éolienne) constate plusieurs symptômes récurrents chez ses sujets (les enfants et les personnes âgées sont les plus exposés) :

- **troubles du sommeil et cauchemars**
- **maux de tête**
- **acouphènes** (bourdonnements ou tintements dans les oreilles)
- sensation d'augmentation de la **pression à l'intérieur de l'oreille**
- **vertiges** (étourdissements et sensations d'évanouissement / sensation du corps ou de la pièce qui tourne)
- **nausées**
- troubles de la **vue**

- **tachycardie** (accélération des battements du cœur)
- **irritabilité**
- problèmes de **concentration** et de **mémoire**
- **angoisses** associées à des sensations de **palpitations ou de frémissements internes**, surgissant pendant l'éveil ou le sommeil.

135 études scientifiques publiées sur cette maladie et ses liens avec le fonctionnement de l'éolienne, et présentent des résultats concordants. Curieusement, ni l'État français ni l'ADEME ne reconnaissent la validité de ces études.

Un risque de maladie vibro-acoustique émerge lorsqu'une personne est exposée longuement et de façon récurrente à des sons à très basse fréquence (entre 0 et 20 Hz). La pression d'air produite par les infrasons résonne aux centres névralgiques de l'organisme humain (thorax, crâne) et il se produit alors des vibrations auxquelles l'organisme réagit en renforçant ses tissus doux avec du collagène, entraînant des problèmes tels que l'épaississement du péricarde et des valves cardiaques.

Dans certains cas, les effets ont été d'une gravité telle que des résidents ont été obligés d'abandonner leur domicile.

**Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire du mars 2017** constate que les éoliennes sont des sources de bruit dont la part des infrasons et basses fréquences sonores prédominent dans le spectre d'émission sonore. On y reconnaît que les effets sur le système cochléo-vestibulaire (dans l'oreille interne, pour l'équilibre) restent éventuellement à confirmer, en termes d'effets physiologiques liés à une exposition à des infrasons et basses fréquences sonores comme aucune étude épidémiologique ne s'est intéressée à ce jour aux effets sur la santé des infrasons et basses fréquences sonores produits spécifiquement par les éoliennes.

Notons cependant que les infrasons font partie de l'armement militaire non légal permettant de contrôler les foules en provoquant des nausées ([http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/50\\_726-743.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/50_726-743.pdf)). Et que la privation du sommeil sur une période de longue durée est considérée comme de la torture par l'ONU.

### **L'impact sur la santé des animaux domestiques et agricoles**

Le bruit éolien peut avoir des effets sur la ponte, la production de lait, les blessures, la sécrétion hormonale, la rétention d'eau, l'activité cardiaque, les problèmes respiratoires et l'appétit chez les animaux de rente. Autant de domaines qui ont des répercussions sur le rendement, sans oublier non plus le bien-être des animaux.

Des exemples des impacts sur les animaux proches d'éoliennes :

- en Pologne, les porcs stressés qui grossissent peu
- au Danemark, les visons qui accouchent de petits mal formés, non viables
- en Australie, les ovins qui présentent un déficit d'agnelage
- en Allemagne, la gestation difficile des vaches
- au Portugal, les chevaux mal formés
- en Nouvelle Zélande, les poules mortes à la cause des « œufs sans coquilles »

Pour rappel, dans l'Allier, le secteur agricole occupe 5,1 % de la population active (contre 2,5 % au niveau national) et l'Allier détient le second troupeau allaitant de France, la filière lait est bien implantée avec 10 000 vaches laitières, et l'aviculture est le 3e secteur de production.

Le meilleur moyen de prévenir ces risques sanitaires est d'éloigner l'éolienne de la maison la plus proche.

- Dans l'attente d'études épidémiologiques, **l'Académie de médecine recommande plus sévèrement que l'ADEME, que l'on s'abstienne de construire une éolienne d'une puissance supérieure à 2,5 mégawatts situées à moins de 1.500 m d'une maison ou immeuble accueillant le public.**
- En France, **la distance minimale d'implantation entre une éolienne et une maison est, à ce jour, à nouveau réduite à 500 mètres.** Mais de nombreuses instances sanitaires

préconisent une distance supérieure (ex : en Bavière, Allemagne : les riverains sont protégés dans un rayon correspondant à 10 fois la hauteur totale de l'éolienne - soit 2 km pour la plupart des nouveaux projets).

**En résumé :**

**Les troubles de santé liés aux éoliennes ont été constatés** ailleurs de manière généralement beaucoup plus sévère qu'en France, y compris dans des pays voisins qui ont plus d'éoliennes et de recul que nous sur leurs effets, tels que l'Allemagne, le Danemark, la Grande Bretagne, également les États-Unis et l'Australie.

Les problèmes de santé humaine et animale liés aux éoliennes industrielles est un sujet émergent et qui va aller en se développant ces prochaines années. Des organisations telles que O.M.S. et l'Académie française de médecine ont commandité des études épidémiologiques qui doivent être menées à long terme sur les riverains des éoliennes. Les résultats de ces études ne sont pas encore connus. Tant que les résultats des études complémentaires nécessaires ne seront pas connus, aucune nouvelle implantation d'éolienne industrielle ne devrait être autorisée à si petite distance de zones habitées. C'est pourtant le projet des 20 prochaines années dans l'Allier !

**Nous ne comprendrions pas comment Mr le Préfet pourrait donner son accord à des projets éoliens dans le Bocage Bourbonnais, sans connaître précisément le vrai impact sur la santé de ses citoyens et des animaux.** En effet, même si la loi n'admet pas des distances inférieure à 500m, elle n'interdit sûrement pas à la Préfecture de prendre souverainement en compte au cas par cas, les circonstances des nuisances réelles, de plus en plus évoquées au-delà de ces distances.

#### 4) Contribution de l'Allier à la transition énergétique

**=> D'autres énergies renouvelables adaptées au Bocage Bourbonnais**

La transition énergétique dans le bocage bourbonnais doit faire l'objet d'une concertation large et approfondie, pour retenir les solutions adaptées à notre cadre de vie.

Ces solutions peuvent intégrer **un mixte avec le photovoltaïque, l'hydraulique, le bois-énergie, ou la biomasse**, disponibles en quantité dans le bocage bourbonnais, et permettraient, contrairement à l'éolien industriel:

- De maintenir l'équilibre entre intérêt général et la rentabilité économique ;
- De créer des filières professionnelles locales, et des emplois non délocalisables ;
- D'avoir une approche respectueuse de l'identité culturelle, économique et visuelle du bocage bourbonnais ;
- De contribuer à retisser le lien social et humain ;
- De remettre le monde agricole et rural au cœur des débats environnementaux.

Le bocage bourbonnais peut devenir un modèle de transition énergétique réussie, dans le cadre d'un partenariat avec tous les acteurs impliqués, si les solutions ne sont pas imposées mais choisies, en privilégiant le long terme et le vivre-ensemble.

- Conclusion de la réunion :

**Rappel de notre objectif, demande formelle au Préfet et ses services :**  
**Obtenir un moratoire sur l'ensemble des projets de parcs éoliens à l'étude ou en cours de construction dans le département, tant que ne sera pas préconisée une stratégie concertée de contribution à l'effort de la transition énergétique adaptée à l'Allier.**  
 Nécessité de saisir aussi les compétences au niveau du Département et de la Région !

**Points pour action :**

	<b>ACTIONS</b>	<b>Date</b>	<b>Responsable</b>	<b>Avancement</b>
1	Nous faire un retour sur la position du Préfet, Mr SANJUAN vis à vis de notre demande de moratoire	D'ici le 27/11/17	Mr SCHUFFENECKER	
2	Nous préciser quelle est la procédure d'enregistrement et de validation de l'implantation des mâts de mesure dans le département (mâts qui peuvent culminer jusqu'à 120m)	D'ici le 6/11/17	Mr GALLAND	
3	Partager un point synthétique sur les dernières évolutions législatives concernant les Enquêtes Publiques, pour nous permettre d'y prendre une part active dans des délais raisonnables	D'ici le 6/11/17	Mr GALLAND	
4	Nous tenir informés dès l'ouverture d'une Enquête Publique sur un projet de parc éolien dans le département	En continu	Mr GALLAND ou le service compétent	
5	Prendre contact avec les équipes compétentes au niveau du Conseil Régional pour participer à l'élaboration d'une stratégie adaptée de contribution de l'Allier à l'effort de la transition énergétique	D'ici le 10/11/17	Collectif Allier Citoyen	
6	En parallèle du travail des Renseignements Territoriaux, établir un recensement des projets de parcs éoliens proposés ou à l'étude	D'ici le 15/11/17	Collectif Allier Citoyen	